



Rapport n° 6	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2015		Chapitre : Article :

SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours verse traditionnellement des subventions annuelles à des associations ayant trait à la défense des intérêts des sapeurs-pompiers. Je vous propose de reconduire en 2015 ces aides financières à destination des bénéficiaires suivants :

➤ **L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne (UDSPA).**

La subvention versée à l'UDSPA se répartirait comme suit :

- Assurance décès..... 1 715 €
- Journée nationale des médecins..... 2 537 €
- Déplacements sportifs..... 16 884 €
- Récompenses..... 5 065 €
- Aide aux sections de jeunes sapeurs-pompiers et au
fonctionnement de l'Union départementale..... 48 099 €

Soit un total de 74 300 € en augmentation de 5 000 € par rapport à 2014 pour supporter la hausse des effectifs de jeunes sapeurs-pompiers.

➤ **L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers (URSP).**

Une subvention est versée chaque année à l'URSP de la zone Nord. Celle-ci permet de réunir régulièrement les Directeurs Départementaux des SDIS pour examiner les problèmes de coordination au sein de la zone de défense Nord, comparer et partager leurs expériences relatives au fonctionnement de leurs services respectifs.

Je vous propose d'allouer en 2015 une subvention de 1 000 € identique à 2014.

➤ **L'Œuvre des pupilles orphelins de Sapeurs-Pompiers.**

Le Président de cette association sollicite une subvention permettant d'équilibrer son budget et ainsi venir en aide aux orphelins au travers du versement de différentes aides et prestations destinées à améliorer les conditions de vie de ces enfants.

Je vous propose le versement d'une subvention de 1 400 € identique à 2014.

➤ **L'Amicale des personnels de la Direction Départementale.**

Cette association a pour but de resserrer les liens entre les membres des personnels de la Direction, à l'instar des amicales existant dans les centres de secours. Elle organise ainsi des achats groupés, verse des aides à l'occasion d'évènements familiaux (naissance, mariage) ou individuels (médailles, départ à la retraite...). Elle organise également l'arbre de Noël des enfants des agents de la Direction.

Je vous propose le versement d'une subvention de 4 100 € identique à 2014.

Les crédits, soit 80 800 €, sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2015 du SDIS.

Si l'ensemble de ces dispositions vous agréé, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération ci-joint :

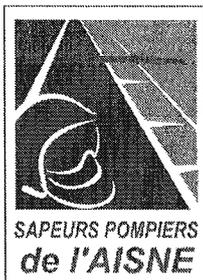
Vu le rapport n° 6 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2015 :

- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne	74 300 €
- Union Régionale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
- Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers	1 400 €
- Amicale des personnels de la Direction du SDIS	4 100 €

Le Président,

Thierry THOMAS



Procès-verbal du rapport n° 6	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2015		Chapitre : Article :

SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Le Président donne lecture :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours verse traditionnellement des subventions annuelles à des associations ayant trait à la défense des intérêts des sapeurs-pompiers. Je vous propose de reconduire en 2015 ces aides financières à destination des bénéficiaires suivants :

➤ **L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne (UDSPA).**

La subvention versée à l'UDSPA se répartirait comme suit :

- Assurance décès..... 1 715 €
- Journée nationale des médecins..... 2 537 €
- Déplacements sportifs..... 16 884 €
- Récompenses..... 5 065 €
- Aide aux sections de jeunes sapeurs-pompiers et au fonctionnement de l'Union départementale..... 48 099 €

Soit un total de 74 300 € en augmentation de 5 000 € par rapport à 2014 pour supporter la hausse des effectifs de jeunes sapeurs-pompiers.

➤ **L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers (URSP).**

Une subvention est versée chaque année à l'URSP de la zone Nord. Celle-ci permet de réunir régulièrement les Directeurs Départementaux des SDIS pour examiner les problèmes de coordination au sein de la zone de défense Nord, comparer et partager leurs expériences relatives au fonctionnement de leurs services respectifs.

Je vous propose d'allouer en 2015 une subvention de 1 000 € identique à 2014.

➤ **L'Œuvre des pupilles orphelins de Sapeurs-Pompiers.**

Le Président de cette association sollicite une subvention permettant d'équilibrer son budget et ainsi venir en aide aux orphelins au travers du versement de différentes aides et prestations destinées à améliorer les conditions de vie de ces enfants.

Je vous propose le versement d'une subvention de 1 400 € identique à 2014.

➤ **L'Amicale des personnels de la Direction Départementale.**

Cette association a pour but de resserrer les liens entre les membres des personnels de la Direction, à l'instar des amicales existant dans les centres de secours. Elle organise ainsi des achats groupés, verse des aides à l'occasion d'événements familiaux (naissance, mariage) ou individuels (médailles, départ à la retraite...). Elle organise également l'arbre de Noël des enfants des agents de la Direction.

Je vous propose le versement d'une subvention de 4 100 € identique à 2014.

Les crédits, soit 80 800 €, sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2015 du SDIS.

Le Commandant Roger MICHAUX remercie le Président de lui donner la parole et accueille avec satisfaction la revalorisation de 5 000 € de la subvention à l'Union départementale qui correspond à l'augmentation du nombre de jeunes sapeurs-pompiers.

Il rappelle qu'actuellement le département compte 465 jeunes sapeurs-pompiers, leur formation dure 4 ans et l'habillement de chaque jeune représente environ 275 €.

Il précise qu'en 2010, 19 jeunes sapeurs-pompiers ont été recrutés alors qu'en 2014, ils sont au nombre de 46.

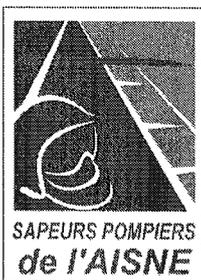
Il souligne aussi que les jeunes sapeurs-pompiers sont une source impérieuse pour le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires et même des sapeurs-pompiers professionnels.

Monsieur Gérard DOREL demande combien de brevets sont attribués par an.

Le Commandant Roger MICHAUX estime qu'environ 60 candidats sont reçus chaque année.

Le Colonel Gilles RAGOT indique que les jeunes sapeurs-pompiers représentent 50 % des nouvelles recrues et que la formation des sapeurs-pompiers volontaires est allégée pour les jeunes sapeurs-pompiers.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante.



Délibération n° 6	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2015		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 21
Membres en exercice : 21
Membres présents : 14
Votants : 14

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le

12 FEV. 2015

Le 2 février 2015 à 15 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 24 décembre 2014, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, ~~Pierre-Marie LEBÉE~~, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, ~~Jean-Claude CAPPELE~~, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Mme Monique BRY~~.

II - Membre de droit

M. Grégory CANAL, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~
M. le Commandant Olivier MESSIEUX représentant le Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant-Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier
M. le Sergent-Chef Jérôme CLIN, sapeur-pompier professionnel non officier suppléant

Excusé(s) : MM. Jean-Jacques THOMAS, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Mme Monique BRY, Colonel Stephan ANTHONY, Commandant Philippe BARDON

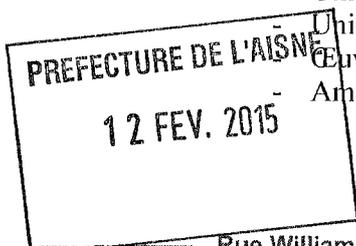
Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, M^{lle} Manon HERBAIN, M^{me} Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Vu le rapport n° 6 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2015 :

- | | |
|--|----------|
| - Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne | 74 300 € |
| - Union Régionale des Sapeurs-Pompiers | 1 000 € |
| - Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers | 1 400 € |
| - Amicale des personnels de la Direction du SDIS | 4 100 € |



**Le Président,
Thierry THOMAS**